

# DOMPIERRE LES EGLISES

## Conseil Municipal

### Procès-Verbal de la séance du vendredi 24 novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures, selon convocation du 17 novembre 2023.

**Etaient Présents** : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Odile POTARD, Chantal LECHOPIER conseillères municipales.

**Était représentée** : Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Chantal LECHOPIER

Mesdames Odile POTARD, conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

#### **I- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2023**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 20 octobre 2023 est ainsi arrêté.

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2023
- Rétrocession d'une concession de terrain au cimetière
- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles  
*Remplace la délibération N° 2023 43*
- Instauration d'un délai pour solliciter la prime à l'installation
- Prise en charge des frais de repas et de déplacements temporaires des agents
- Demande de prime à l'installation « Le Maubert »
- Mandatement avant le vote des budgets primitifs 2024
- Gardiennage de la déchèterie de Mailhac-sur-Benaize par l'association Maximum
- Questions diverses

#### **II- Ordre du jour :**

Approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

### **III- Rétrocession d'une concession de terrain au cimetière**

Monsieur Blondet en charge des affaires funéraires informe le Conseil qu'il a reçu un courrier d'un propriétaire d'une concession de terrain perpétuelle, celui-ci déclare vouloir abandonner gratuitement au profit de la commune de Dompierre les Eglises, sa concession perpétuelle N° 413, figurant au N°20 sur le plan du cimetière. Après en avoir délibéré, à 11 voix POUR, considérant que cette concession est vide de toute sépulture ; le Conseil accepte l'abandon de la concession perpétuelle référencée ci-dessus au profit de la commune et donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire ou son représentant de tout document permettant de concrétiser cet abandon.

### **IV- Remboursement des frais de transports scolaires aux familles**

#### **Remplace la délibération N° 2023 43**

Le Maire soumet au conseil un état détaillé des frais à rembourser, le montant total s'élève à 219 € Le conseil à 11 voix POUR approuve les montants à rembourser aux familles et autorise le Maire ou son représentant à signer les mandats correspondants.

### **V- Instauration d'un délai pour solliciter la prime à l'installation**

Monsieur Rousseau souhaiterait que le règlement intérieur pour le versement de la prime à l'installation soit modifié, notamment l'article 4 (conditions exigées pour le versement) avec l'instauration d'un délai de 3 mois à compter de l'achat du bien (date de signature chez le notaire faisant foi) pour formuler une demande. Le conseil, après discussion vote à 11 voix POUR, l'instauration du délai proposé.

### **VI- Prise en charge des frais de repas et de déplacements temporaires des agents**

Le Maire propose :

- D'instaurer le remboursement des frais de repas au forfait exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire (20 €).
- De rembourser les frais de déplacement selon le barème en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sous réserve que les justificatifs soient fournis à l'ordonnateur.

Après en avoir délibéré, le conseil *vote comme suit : 9 voix POUR, le forfait ; - 1 voix POUR, les frais réels et 1 ABSTENTION.*

### **VII- Demande de prime à l'installation**

Le Maire soumet au conseil une demande d'aide à l'installation déposée en mairie par des nouveaux arrivants au village du Maubert.

Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier et constaté que toutes les conditions étaient réunies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à l'unanimité des membres présents et représentés, il autorise le Maire à mandater la somme de 2 500 € au demandeur.

### **VIII- Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024**

Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi N°2012-1510 du 29 décembre 2012- article 37 (V) relative à la procédure budgétaire, apportant la possibilité au Maire sur autorisation du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2024. Le Conseil Municipal, à 11 voix POUR, autorise le Maire à régler les dépenses engagées avant le vote des budgets primitifs 2024 comme suit :

Les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023 (Non compris ceux afférents au remboursement de la dette et le montant des RAR).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 33 119.81 € (132 479.24 x 25%). Les dépenses concernent le chapitre 21 et sont réparties sur différents articles. Le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront portés aux articles adéquats lors du vote des budgets primitifs 2024.

## **IX- Gardiennage de la déchèterie de Mailhac-sur-Benaize par l'association Maximum**

Le Maire donne lecture de la délibération prise par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche.

Le SYDED a fait part à la communauté de son projet d'assurer en régie le gardiennage de la déchèterie de Mailhac-sur-Benaize en lieu et place de la prestation de service assurée par l'association Maximum. Le conseil communautaire a émis un défavorable au projet du SYDED suite au changement du système de gardiennage et de la réduction des jours et horaires d'ouverture de cette déchèterie.

Après avoir pris connaissance de la délibération, le conseil s'oppose à 11 voix POUR au changement de mode de gardiennage de la déchèterie de Mailhac-sur-Benaize.

## **X- Questions et informations diverses**

### **Intervention de Monsieur Guibert**

#### **\*Convention entre le syndicat COUL GART EAU et la commune**

Suite au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif au Syndicat COUL GART EAU à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Maire informe le conseil qu'il a reçu un projet de convention. Il propose de réunir les membres du conseil et le Président du Syndicat COUL GART EAU pour revoir les termes de cette convention. Le rendez-vous est fixé au 30 novembre 2023 à 17h30.

#### **\*CAUE**

Le Maire propose au conseil que la commune adhère au CAUE, il communique le montant de l'adhésion qui s'élève à 150 €. Le conseil est favorable à cette adhésion.

#### **\*Travaux supplémentaires au niveau du restaurant**

Le Maire informe le conseil qu'il a été nécessaire que l'entreprise MASSY TP réalise des travaux supplémentaires d'un montant de 1 710.40 € pour la mise en place d'un aco drain au niveau du trottoir du restaurant afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

#### **\*Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Suite au décret N°2023-1106 du 31 octobre 2023, le Maire informe le conseil que les communes ont possibilité d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire aux agents territoriaux. Le conseil doit déterminer le montant de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération. Le conseil est favorable à l'attribution de cette prime et le Maire propose d'organiser une réunion de bureau pour définir les montants et proposer le projet de délibération au comité social technique.

#### **\*Energies renouvelables**

Concernant le dispositif de la loi d'accélération des Energies renouvelables ; après discussion, le conseil émet le souhait de ne pas définir de nouvelles zones de développement d'énergies renouvelables sur le territoire communal et sollicite le Maire pour adresser un courrier à Monsieur le Préfet sur ce point.

### **Intervention de Monsieur Rousseau**

#### **\* Circulation des camions sur la voie communale N°16**

Monsieur Rousseau rappelle au conseil que lors de la réunion précédente il avait été décidé de prendre un arrêté pour interdire la circulation aux camions de + de 19 tonnes (sauf desserte locale), sur la voie communale N°16, en concordance avec la commune de Saint-Sornin-Leulac.

Concernant ce point, le conseil souhaite ré- étudier d'autres solutions (panneau « rétrécissement de chaussée » ou autre).... Cette voie étant communautaire, Monsieur Rousseau propose de contacter le technicien voirie de notre communauté de communes pour avis sur ce dossier.

### **Intervention de Madame Willems**

#### **\*Location des salles communales**

Madame Willems, responsable des salles communales souhaite qu'un courrier soit adressé aux utilisateurs des salles communales afin de leur rappeler les conditions d'utilisation de celles-ci et leurs obligations. Le Maire se charge de rédiger le courrier.

**\*Cérémonies des vœux du Maire et repas des Aînés**

Madame Marie-Paule Willems demande au Maire s'il est possible de fixer les dates de deux réceptions afin de prévoir leur organisation.

Le Maire propose de fixer la cérémonie des vœux le samedi 20 janvier 2024 à 18 heures et le repas des Aînés le dimanche 17 mars 2024 à 12 heures

Monsieur Thibaud et Madame Willems sont en charge des devis pour ces 2 réceptions.

**\*Logement locatif N° 17 Le Beauvert**

Madame Willems informe le conseil que le logement N°17, Le Beauvert est reloué à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Intervention de Monsieur Baige**

**\*Mare de Lavalette-Montavie**

Monsieur Baige informe le conseil qu'il a reçu de la part de l'entreprise Courcelle un devis pour le curage de la mare de Lavalette-Montavie, Monsieur Baige préconise de repousser les travaux au printemps.

**Intervention de Madame Lechopier**

**\*Sortie des enfants**

Madame Lechopier informe le conseil qu'une sortie à Limoges aura lieu le samedi 16 décembre 2023 pour les enfants de notre commune.

Une activité « Trampoline/Laser Game » est proposée pour les enfants de 7 à 16 ans, une visite de l'Aquarium pour les enfants de 5 et 6 ans et un bon d'achat dans le Magasin Joué Club de Limoges pour les enfants de moins de 5 ans. Lors de la sortie, Madame Lechopier sera accompagnée de Madame Van Lishout.

Le Maire propose de fixer la prochaine réunion de conseil, le mardi 19 décembre 2023 à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures.